



Date de mise en ligne de l'acte :
le 31 mars 2026

N° 2026 1 7

DELIBERATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS VILLE DE MAZERES
Mercredi 11 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 17
Présents : 10
Procuration : 2
Votants : 12

L'an DEUX MILLE VINGT SIX et le ONZE MARS à 15 HEURES

Le Conseil d'Administration du CCAS de MAZERES (Ariège) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Louis MARETTE

Date convocation du Conseil d'Administration : 05/03/2026

Etaient présents : MARETTE Louis, BIAIS Carole, BOUSQUET Jean-Louis, DAGNAC Eliane, EYCHENNE Marguerite, LABEUR Michel, PONS Géraldine, PUJOL Jacques, RAYNIER Valérie, ZAMBONI Daniel.

Absents excusés : BRIQUET Gaëlle, CANOUE Germaine, DARBAS Marika, DEJEAN Gaston, PITORRE Muriel, POUIL Bernadette, ROOU Christine.

Secrétaire de séance : LABEUR Michel

OBJET : PRIME DE PERMANENCE 2026

Vu la délibération n°2018 8 04 du 22 aout 2018 adoptant après consultation et avis favorable du Comité Technique le versement de primes de permanences aux agents réalisant des actes essentiels d'AVS les dimanches et jours fériés d'un montant forfaitaire de 75€ brut par jours travaillés.

Vu la délibération n°2024 5 3 du 16 décembre 2024, pérennisant ce dispositif pour l'exercice 2025.

Le versement de cette prime ayant facilité la mobilisation des agents les dimanches et jours fériés,

Le président propose aux membres du Conseil d'Administration, dans l'attente de la mise en place éventuelle d'un autre dispositif, de pérenniser ce dispositif, pour les interventions des dimanches et jours fériés pour tous les agents du CCAS (actes AVS et portage des repas) pour l'exercice 2026. Les crédits nécessaires ont été prévus aux budgets concernés.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, DECIDE :

- d'adopter à l'unanimité la proposition du Président.

FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSDIT
Mazères, le 11/03/2026

Le Président,
Louis MARETTE

Le secrétaire de séance,
Michel LABEUR

